VILLE DE Mascouche

ZONE: RM 606

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile	●					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping	●					
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)	**40**					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale	**1**					
		Hauteur en étage(s) maximale	**1**					
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	**60**					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	**30**					
	MARGES	Avant minimale (m)	**6**					
		Latérale minimale (m)	**1.5**					
		Latérales totales minimales (m)	**3**					
		Arrière minimale (m)	**8**					
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								
Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)			●					

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date